



COMMUNE DE TOLOCHENAZ

Votations communales du 9 février 2020

**Acceptez-vous la décision du Conseil communal,
prise lors de la séance du 28 janvier 2019, adoptant le
préavis municipal no 08-2018 relatif au plan
d'affectation Sud Village ?**

Table des matières

- **Bulletin de vote**
- **Un résumé**
- **Argumentaire NON à « Sud Village »**
- **Avis de la Municipalité**

Un résumé

Adoption du plan d'affectation Sud Village (préavis municipal 08-2018)

Suite à l'adoption du plan d'affectation Sud Village par le Conseil communal le 28 janvier 2019, la décision prise d'organiser un référendum spontané permet aujourd'hui à la population de se prononcer sur l'évolution de sa Commune. L'issue de cette votation consiste à déterminer si les Tolochinois acceptent la transformation du secteur En Molliau pour aboutir au développement d'un nouveau quartier mixte, ou si le redéploiement d'un site à vocation industrielle y est préférable. En raison de l'obsolescence connue des bâtiments et installations actuelles, la transformation de ce secteur est dans tous les cas inévitable.

Le projet du « PA Sud Village » émane de la volonté conjointe de la Commune de Tolochenaz, de Région Morges et du Canton de permettre la métamorphose d'une zone actuellement industrielle en un quartier mixte. Un nouveau quartier où logements, commerces, école, maison de quartier, équipements collectifs et mobilité douce s'intègrent dans un projet d'ensemble pour contribuer à la qualité de vie et au respect de l'environnement. Un projet qui permet de préserver l'identité du village historique tout en affirmant celle de Sud Village.

Avec le « PA Sud Village », la Commune peut cadrer la croissance démographique avec un projet dont les impacts sont identifiés et maîtrisés, notamment en termes d'investissements en équipements et services publics. Comme la mobilité, qui est repensée avec d'importants aménagements à charge des propriétaires du secteur En Molliau.

Aujourd'hui, les Tolochinois ont l'opportunité de décider du visage qu'ils souhaitent donner à leur Commune pour les générations actuelles et futures. Ce choix consiste à déterminer si l'avenir de ce vaste secteur est dédié à de nouvelles constructions industrielles, ou à un nouveau quartier mixte constitué d'espaces verts et d'aménagements publics. Détails du projet sur www.tolochenaz.ch.

Argumentaire *NON* à « Sud Village »

Le maintien d'une zone industrielle a été présenté comme un *enfer rouge* (d'une hauteur maximale de 13 mètres) pour tenter d'imposer aux villageois **un quartier de forte densité** et d'une hauteur allant jusqu'à 26 mètres. Destiné à accueillir près de **3000 nouveaux habitants** à Tolochenaz, ce projet est présenté comme un *paradis verdoyant*, ce qui est encore plus trompeur.

Votre choix ne doit être dicté ni par la peur, ni par l'illusion !

Vous devez savoir que **l'évolution de la zone industrielle restera sous le plein contrôle des autorités** qui disposent de bases légales suffisantes pour limiter, voire interdire l'implantation d'industries. Concernant cette zone industrielle, le règlement du PGA précise que (extraits) :

- *« La Municipalité peut interdire dans cette zone les industries qui présenteraient de graves inconvénients pour la région. »*
- *« La Municipalité est en droit de prescrire toute mesure utile en vue de réduire au strict minimum les inconvénients résultant pour le voisinage de la présence de bâtiments industriels. »*

Or, il n'y a pas lieu de penser qu'en cas de *NON* à « Sud Village » la Municipalité souhaitera laisser les industries les plus laides et nuisibles s'implanter librement sur ces parcelles. On peut même certainement attendre d'elle qu'elle applique le règlement dans toute sa rigueur pour défendre les intérêts des habitants.

La seule question que vous devez vous poser avant de voter sur l'adoption du projet « Sud Village » est la suivante :

« Est-il souhaitable que Tolochenaz s'accroisse d'environ 3000 habitants pour passer à près de 5000 habitants ? ».

La réalisation de « Sud Village » ferait passer notre village au statut de cité de banlieue, avec ses problèmes sociaux et fiscaux, pour toujours.

À la question qui vous est posée ce 9 février 2020, nous vous invitons donc à faire le choix de la raison et non celui de la DÉMESURE. Sauvons notre village en répondant : **NON.**

Avis de la Municipalité

La Municipalité vous invite à décider du nouveau visage de la Commune de Tolochenaz, pour notre génération et les suivantes.

La Municipalité vous recommande **D'ACCEPTER** la décision du Conseil Communal sur le préavis 08-2018 concernant le plan d'affectation Sud Village.

- Accepter le plan d'affectation Sud Village transformera cette zone en un quartier mixte comprenant des logements, des commerces, des équipements collectifs et une zone d'activités permettant de créer des services pour tous les tolochinois, de créer un quartier plus qualitatif avec notamment des espaces verts.

Ce quartier bénéficiera d'importantes participations privées pour une école, une salle de gymnastique, une crèche, des bureaux communaux, un espace communautaire.

- Refuser le plan d'affectation Sud Village maintiendra la zone industrielle. Cette zone sera fortement densifiée comme déjà autorisé par la règlement existant, sans apporter de services aux habitants.